

ASSOCIATION DE COMMUNES SECURITE EST LAUSANNOIS

RAPPORT DE GESTION 2018



du Comité de Direction
au Conseil intercommunal Sécurité Est Lausannois

PREAVIS N° 02 - 2019

du Comité de direction

AU CONSEIL INTERCOMMUNAL SECURITE EST LAUSANNOIS

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil intercommunal,

Conformément aux dispositions :

- de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93c) ;
- du Règlement du Conseil d'Etat du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, modifié le 16 novembre 1984 (art. 34) ;
- du Règlement du Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois du 15 novembre 2012 (art.72).

Le Comité de direction a l'honneur de vous soumettre le présent rapport sur sa gestion pendant l'exercice 2018.

TABLE DES MATIERES

1. ORGANISATION.....	5
2. LES AUTORITES.....	6
2.1. Le Comité de direction - Législature 2016 – 2021	7
2.2. Le Conseil intercommunal – Législature 2016 - 2021	9
2.3. Séances du Conseil intercommunal.....	10
3. RESUME DES COMPTES 2018 (Annexe 1).....	10
3.1. Résultat d'exercice	10
3.2. Analyse des charges de fonctionnement	10
3.3. Analyse des revenus	11
3.4. Participations et remboursements de collectivités publiques.....	12
3.5. Conclusions	12
4. DIRECTION	13
4.1. Ressources humaines	13
4.2. Personnel du service	14
5. DIVISION OPERATIONNELLE	16
5.1. Section Prévention Proximité	16
5.1.2 Unité prévention	18
5.2. Unité Radar (annexe 5)	22
5.3. Section Police-secours (PS).....	26
5.4. Synthèse judiciaire sur le territoire de l'ASEL	30
6. DIVISION SERVICES GENERAUX.....	34
6.1. Signalisation Routière (SR)	34
6.2. Unité Garde-parcs	35
7. SECTION POLICE ADMINISTRATIVE.....	36
7.1. Chancellerie.....	36
7.2. Réception.....	37
7.3. Police du commerce Ville de Pully	37
7.4. Service des inhumations (Ville de Pully et Commune de Paudex)	38
8. BUREAU DES CONTROLES.....	39
8.1. Amendes d'ordre (annexes 3 et 4)	39
8.2. Appareils de surveillance automatique du trafic (SAT)	39
8.3. Commission de police	40
8.4. Montants encaissés.....	40
8.5. Actions administratives.....	41
9. CONCLUSION.....	41

GLOSSAIRE

Abréviations principales	Explications
AO	Amende d'ordre
ASEL	Association Sécurité Est Lausannois
ASP	Assistant de sécurité publique
BPA	Bureau de prévention des accidents
CAP	Capitaine
CC	Cours de cadres
CODIR	Comité de direction
CP	Code pénal
CPP	Code de procédure pénale
EPT	Emploi plein temps
EM	Etat-major
FOCO	Formation continue
GT	Groupe de travail
ISP	Institut Suisse de Police
JEP	Journal des événements polices
LADB	Loi et règlement sur les auberges et débits de boissons
LCR	Loi fédérale sur la circulation routière
LEtr	Loi fédérale sur les étrangers
LOPV	Loi sur l'organisation policière vaudoise
Lstup	Loi fédérale sur les stupéfiants
MGP	Mission générale de police
PS	Police-Secours
PP	Prévention-Proximité
RGPI	Règlement général de police intercommunal
SAT	Surveillance automatique du trafic
SINAP	Système d'information et d'archivage police
SR	Signalisation routière

1. ORGANISATION

La Constitution vaudoise précise que les communes sont responsables du maintien de la sécurité sur leur territoire. Celle-ci peut être assurée soit par la Gendarmerie vaudoise soit par un corps d'une police communale ou intercommunale (ci-après police communale). La Loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) du 11 septembre 2011 mentionne expressément que les polices du canton ont le devoir et la responsabilité de remplir leurs missions en assurant, de façon permanente, une collaboration étroite entre elles, une harmonisation et une cohérence de leur organisation et de leurs actions tout en recherchant en permanence une optimisation du dispositif policier dans le but d'assurer la qualité et l'efficacité dans l'exercice de leurs missions respectives.

A ce jour, l'Association dispose, pour l'ensemble du territoire des 4 communes membres, d'une organisation policière à même de :

- assurer la protection des personnes et des biens ;
- veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois fédérales et cantonales ainsi que des règlements communaux ;
- prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics, ainsi qu'à l'environnement ;
- prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes ;
- assurer la surveillance et la régulation de la circulation routière, sous réserve des missions spécifiques de l'Etat et des missions susceptibles d'être confiées aux assistants de sécurité publique ;
- établir les constats de police et enregistrer les plaintes pénales conformément à la loi ;
- assurer, lorsque le recours à la force publique est nécessaire, l'exécution des décisions administratives et judiciaires ;
- exercer des tâches dans le domaine de la protection de l'Etat ;
- mener des actions de prévention afin d'empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable ;
- enseigner la prévention routière et judiciaire dans les classes scolaires ;
- gérer les missions d'une police administrative (police du commerce et des inhumations).

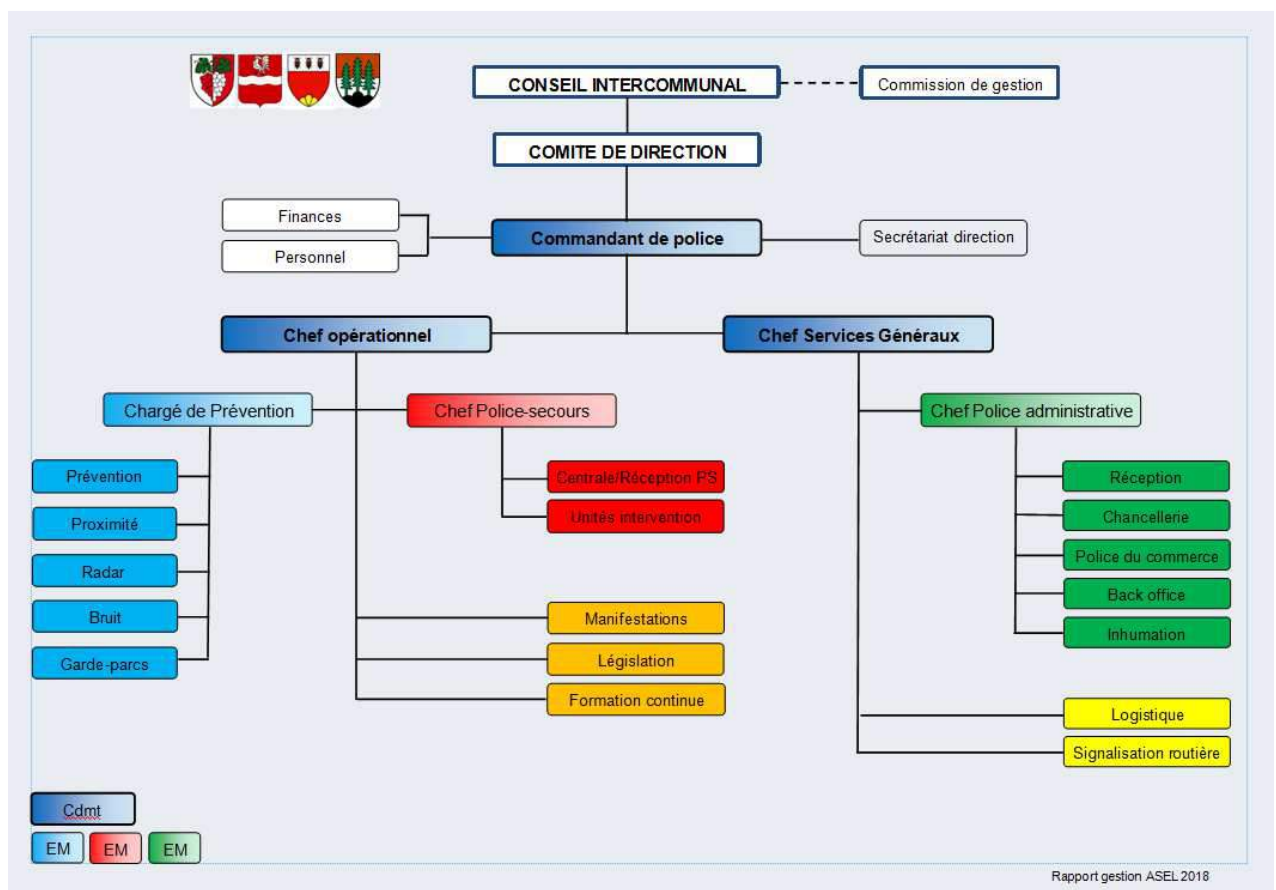
Au niveau technique, le service corps de police est composé de policiers brevetés, d'assistants de sécurité publique et d'employés civils assermentés. Le service est dirigé par un Commandant soutenu par un Etat-major (EM).

Le CODIR garde un contrôle sur les objectifs prioritaires qu'il souhaite poursuivre dans le cadre fixé par la législation. Il décide de la politique générale et des axes qu'il entend faire respecter, par l'élaboration d'un budget d'une part mais également en donnant des directives précises au Commandant de police. De par sa proximité et des contacts permanents avec le personnel de l'Association, il garde un aperçu sur la bonne marche du service et un contrôle sur les comptes et peut ainsi être à même de réagir rapidement en cas d'événement majeur.

2018 aura vu la mise en place du nouveau règlement du personnel de l'Association. Ce règlement, élaboré avec l'appui du service des ressources humaines de la Ville de Pully, permet ainsi d'offrir à l'ensemble des collaborateurs des prestations similaires à celles que l'on propose dans les autres entités policières du canton.

Les travaux de rénovation du poste de police devant permettre, notamment, de répondre aux critères imposés par la nouvelle loi sur la police vaudoise ont débuté en mars 2018 pour une durée d'une année environ. Au terme de ceux-ci, notre Corps de police pourra déposer auprès du Conseil cantonal de sécurité sa demande d'accréditation définitive, confirmant ainsi sa légitimité dans la région.

1. 1. Organigramme au 31.12.2018



2. LES AUTORITES

2.1. Le Comité de direction - Législature 2016 – 2021

2.1.1. Message du Président :

Nous voilà déjà au terme du 7^{ème} exercice de l'Association Sécurité Est Lausannois.

L'actualité nous met face à nous-mêmes et nous rappelle sans cesse à quel point le besoin de sécurité est une préoccupation importante pour chacune et chacun de nous.

Néanmoins, la préoccupation principale des Suisses en 2018 ne fut pas la sécurité ! Les Suisses ont confiance dans leurs institutions à plus de 60%, comme nulle-part ailleurs. Les institutions sécuritaires comptent parmi les grands gagnants de cette confiance.

A l'heure où tout s'accélère et se complexifie, il est plus que jamais nécessaire de prendre du temps et de la distance pour en revenir aux fondamentaux.

Tout d'abord, il faut identifier avec discernement ce qui constitue réellement les nouvelles menaces, pour comprendre leurs tenants et aboutissants. Ensuite nous pouvons envisager de les combattre efficacement, en prenant du recul afin d'anticiper les situations.

Le défi auquel nous sommes confrontés est celui de se préparer à l'avenir sans pour autant le prédire, de raisonner différemment et d'oser penser transversalité !

Observer et comprendre les événements d'abord, nous permet de nous engager et d'engager des moyens cohérents et efficaces ensuite. Dès lors, il est indispensable de consolider les compétences dans le cadre de la formation continue afin d'avoir un niveau de préparation optimal et constant. Il faut ensuite valoriser le rôle actif de chacun dans tous les domaines d'engagement afin de motiver. Finalement, il faut collaborer afin de maintenir des moyens de qualité aux bons endroits et d'en faire le meilleur usage pour la collectivité.

Pour ce faire, trois ingrédients sont indispensables : la coopération, la solidarité et la confiance, car nos policiers font face aux engagements divers et assurent les missions générales de police (Police-secours 117), de police de proximité, de prévention, administrative et de constat judiciaire, avec compétence et conviction.

Comme par le passé, les effectifs ont été un sujet d'intérêt du Comité de direction et de l'Etat-major. Le règlement du personnel, entré en vigueur le 1^{er} juillet 2018, a reçu un accueil très positif du personnel ainsi qu'un intérêt au-delà de notre corps.

D'un autre côté, les assauts des marteaux piqueurs, les déménagements d'un étage à l'autre, d'un bâtiment à l'autre ont rythmé le quotidien des collaborateurs depuis l'automne; un mal pour un mieux, serait-on tenté de dire. En effet le but est non seulement de permettre un respect des normes fixées dans la LOPV afin d'obtenir la fameuse « accréditation », mais également d'offrir de meilleures conditions de travail.

Pour conclure, je remercie l'ensemble du Comité de direction, du Conseil intercommunal et du personnel pour leur engagement en faveur du développement de notre association durant l'année 2018.

Jean-Marc Chevallaz

2.1.2. Composition du CoDir en 2018

	Jean-Marc Chevallaz Pully – Conseiller municipal Président du Comité de direction
	Gérald Fontannaz Paudex - Conseiller municipal Vice-président du Comité de direction
	Nathalie Greiner Belmont-sur-Lausanne - Conseillère municipale Membre du Comité de direction
	Gil Reichen Pully - Syndic Membre du Comité de direction
	Jean-Claude Rochat Savigny – Conseiller municipal Membre du Comité de direction

2.2. Le Conseil intercommunal – Législature 2016 - 2021

Situation au 31.12.2018

Membres du bureau :

Fonction	Nom	Prénom	Commune politique
Président	Bérard	Didier	Belmont-sur-Lausanne
Vice-président	Freise	Alexandre	Pully
Secrétaire	Montavon	Bernard	Pully

Membres du Conseil intercommunal :

Nom	Prénom	Commune politique
Bartolacelli	Jean-Charles	Belmont-sur-Lausanne
Bonjour	Anita	Pully
Burri	Fritz	Savigny
Chassot	David	Savigny
Dupertuis	Christian	Belmont-sur-Lausanne
Häusermann	David	Pully
Jaquet	Pyrame	Pully
Krenger	Isabelle	Pully
Lio	Lena	Pully
Masmejan	Lydia	Pully
Rosignol	Jean-Louis	Paudex
Spring	Jean-François	Paudex
Weidmann Yenny	Chantal	Savigny - Syndique

Membres de la Commission de gestion :

Nom	Prénom	Commune politique
Mayor	Jean-Marc	Belmont-sur-Lausanne
Schranz	Anne	Pully
Simanis	Viesturs	Savigny
Witschi	Laurent	Paudex

2.3. Séances du Conseil intercommunal

Séance du 19 juin 2018 – Foyer de la Grande salle de Belmont-sur-Lausanne

Préavis du Comité de direction :

- Préavis 1/2018 – Comptes de l'année 2017
- Préavis 2/2018 – Rapport de gestion 2017

Démission d'un Membre du Conseil intercommunal.

Assermentation d'un nouveau Membre du Conseil intercommunal.

Rapport des commissions :

- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 1/2018 – Comptes de l'année 2017, adopté à l'unanimité des membres présents.
- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 2/2018 – Rapport de gestion 2017, adopté à l'unanimité des membres présents.

Séance du 20 novembre 2018 – Savigny

Préavis du Comité de direction :

- Préavis 3/2018 – Budget 2019

Rapport des commissions :

- Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis 3/2018 - Budget 2019 – adopté à l'unanimité des membres présents.

3. RESUME DES COMPTES 2018 (ANNEXE 1)

L'Association a mandaté le Service des finances de la Ville de Pully pour la tenue de la comptabilité des comptes " police ", du règlement des factures et de la facturation aux tiers des prestations assurées par le service.

Comme le prévoient les statuts de l'Association, les charges de fonctionnement relatives aux tâches principales sont réparties entre les 4 communes membres, selon la clef de répartition prédéfinie. Quant aux tâches optionnelles, à savoir celles qui sont assurées par le personnel de l'Association mais pour une commune spécifique (ex. service des inhumations qui concerne uniquement la Ville de Pully et la Commune de Paudex), elles leur sont facturées individuellement.

3.1. Résultat d'exercice

Le résultat d'exploitation de l'Association pour l'année 2018 peut être qualifié de bon, grâce à une maîtrise des charges et à des revenus financiers supérieurs aux attentes.

3.2. Analyse des charges de fonctionnement

Globalement, les charges de fonctionnement ont été, en 2018, inférieures de 1.4% par rapport au budget 2018 et supérieures de 5.2% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes de l'année 2017.

3.2.1. Charges relatives aux autorités et personnel

Les charges concernant les autorités et le personnel sont inférieures de 1.7% par rapport à celles prévues au budget 2018 et supérieures de 6.6% par rapport à celles constatées dans le bouclage des comptes 2017.

L'effectif du personnel œuvrant pour l'Association est de 60.6 ETP, soit 0.1 ETP de moins que ce que prévoyait le budget 2018. Les non dépenses constatées pour ce type de charges proviennent pour l'essentiel du délai de remplacement des policiers ayant quitté notre Association ainsi que de la prise en charge de l'écolage de deux aspirants au lieu de trois prévu dans le budget 2018.

3.2.2. Charges relatives aux biens, services et marchandises

Les charges concernant les achats de biens, services et marchandises sont inférieures de 11.4% par rapport à celles prévues au budget 2018 et supérieures de 2.9% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2017.

Les non dépenses d'un peu moins de CHF 200'000.00 par rapport au budget 2017 s'expliquent de la manière suivante :

<u>Explications</u>	<u>Montants (en CHF)</u>	
Diminution des achats d'équipements policiers	CHF	27'000.00
Diminution mise à niveau mâts SAT + locaux SR.	CHF	29'000.00
Diminution renouvellements informatiques	CHF	6'000.00
Diminution des achats de carburant pour les véhicules	CHF	24'000.00
Diminution de l'entretien de la signalisation routière	CHF	63'000.00
Diminution des honoraires et frais d'études	CHF	52'000.00
Diverses diminutions	CHF	19'000.00
Total des non dépenses	CHF	200'000.00

3.2.3 Charges relatives aux amortissements

La somme de CHF 223'188.00 comptabilisée dans les comptes de l'année 2018 concerne principalement l'assainissement des factures débiteurs faisant l'objet d'actes de défaut de biens.

3.3. Analyse des revenus

Globalement, les revenus de fonctionnement ont été, en 2018, inférieurs de 1.4% par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2018 et supérieurs de 5.2% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2017.

3.3.1. Taxes, émoluments et produits des ventes

Les revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes sont supérieurs (+32.7%) par rapport aux prévisions incluses dans le budget 2018 et de 10.5% par rapport à ceux réalisés dans le cadre du bouclage des comptes 2017.

Cet écart s'explique par des remboursements de traitements par les assurances suite à des absences prolongées de collaborateurs ainsi qu'un niveau des amendes plus élevé.

3.4. Participations et remboursements de collectivités publiques

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont inférieurs de 10.3% par rapport à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2018 et supérieurs de 2.0% par rapport aux comptes de l'année 2018.

Ce type de revenus concerne en fait les participations des communes partenaires (Paudex, Belmont-sur-Lausanne, Savigny et Pully) au financement de l'Association. Par conséquent nous constatons qu'elles sont globalement inférieures d'un peu plus de CHF 905'000.00 aux prévisions incluses dans le budget 2018 et supérieures d'environ CHF 150'000.00 par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclage des comptes 2017.

Ainsi, la participation de chacune des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2018	Budget 2018	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)	Coût par habitant
Belmont-sur-Lausanne	502'261.82	542'658.80	-40'396.98	-7.4%	134.58
Paudex	234'575.77	262'745.54	-28'169.77	-10.7%	155.66
Pully	6'659'647.99	7'482'985.92	823'337.93	-11.0%	363.20
Savigny	450'150.41	463'670.74	-13'520.33	-2.9%	134.25
Total	7'846'635.99	8'752'061.00	-905'425.01	-10.3%	291.39

Par rapport à l'année 2017, la participation des communes partenaires se présente de la manière suivante :

Communes	Comptes 2018	Comptes 2017	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)
Belmont-sur-Lausanne	502'261.82	509'359.86	-7'098.04	-1.4%
Paudex	234'575.77	227'417.74	7'158.03	3.1%
Pully	6'659'647.99	6'523'303.83	136'344.16	2.1%
Savigny	450'150.41	435'218.71	14'931.70	3.4%
Total	7'846'635.99	7'695'300.14	151'335.85	2.0%

3.5. Conclusions

Le septième exercice de l'Association Sécurité Est Lausannois se révèle positif. Le Comité de direction a tenu le budget présenté sans difficulté. Le coût net à charge des communes partenaires a très légèrement augmenté et est par conséquent resté relativement stable par rapport à celui constaté lors du bouclage des comptes de l'année 2017. Ceci confirme que l'Association Sécurité Est Lausannois a atteint son rythme de croisière.

Dans ce contexte, la maîtrise des coûts restera pour les prochaines années, l'une des préoccupations principales du Comité de direction. Par conséquent, nous continuerons à gérer les ressources mises à notre disposition par le Conseil intercommunal et par les communes de la façon la plus rigoureuse possible, en étant conscient que l'Association Sécurité Est Lausannois devra s'adapter aux évolutions à venir.

4. DIRECTION



Commandant Police Est Lausannois
Chef de service
Secrétaire du Comité de direction
Lt-colonel Dan-Henri Weber

Il dirige le Service avec l'appui de son EM et de son secrétariat de direction. Il est directement responsable de la conduite, de la gestion du personnel ainsi que de la gestion financière du service. Outre sa fonction de secrétaire du CoDir et de Président de la Commission de police, il est membre et/ou participe :

- au Comité de la société des officiers de polices communales vaudoises (SOPV) ;
- au Bureau des commandants des polices communales vaudoises (CCPV) ;
- à la Direction opérationnelle élargie de la police vaudoise ;
- à la Conférence des Directeurs des polices municipales vaudoises (CDPMV) ;
- aux GT canton-communes – Réorganisation policière sur le plan vaudois ;
- aux séances du Comité de pilotage du projet REGIO ;
- à la Commission Prévention/Communication des polices vaudoises ;
- aux séances de coordination judiciaire avec la Police cantonale ;
- à la Société des Chefs des polices des villes de Suisse (SCPVS) ;
- à la Fédération suisse des fonctionnaires de police, section Lavaux ;
- à la Conférence des Chefs de service de la Ville de Pully ;
- au Groupe de travail de coordination des Directions (Pully) de l'urbanisme, des travaux et Police ;
- à la commission Sécurité de la Ville de Pully ;
- à la commission Mobilité Ville de Pully - ASEL
- aux Manifestations officielles publiques ;
- à l'information des autorités et de la population par le biais de communiqués, d'avis, d'articles de presse dans les domaines de la prévention, de la sécurité publique et de la circulation.

4.1. Ressources humaines

L'Association a mandaté le Service des ressources humaines de la Ville de Pully pour le suivi des dossiers du personnel notamment dans le domaine du recrutement, des contrats, des salaires et de la correspondance y relative.

Ce service a accompagné avec professionnalisme les collaborateurs dans leurs différentes problématiques, que ce soit au niveau des assurances, de la Caisse de pensions ou des démarches administratives inhérentes à leurs situations propres.

Diverses activités organisées pour le personnel communal de la Ville de Pully sont également proposées au personnel de l'ASEL. Ainsi les collaborateurs ont pu participer à la soirée du personnel, au Noël des enfants ainsi qu'à la journée JOM (Journée Oser tous les Métiers). Plusieurs collaborateurs ont également pu bénéficier des formations proposées par la Ville (gestion des conflits, comment évaluer son personnel, préparer sa retraite, etc.).

En matière de prévention santé, les collaborateurs ont pu bénéficier de la campagne de vaccination contre la grippe et des "massages assis".

La Ville de Pully étant habilitée à former des apprentis de commerce, c'est dans le cadre de leur tournus sur 3 ans que l'ASEL accueille, durant 6 mois, un jeune pour lui permettre de découvrir le monde de la police.

4.2. Personnel du service

4.2.1. Départs

Le 28 février 2018, agente Virginie Bugnard

Le 30 avril 2018, agent Julien Neyrinck

Le 31 octobre 2018, appointé Eddy Michel

4.2.2. Aspirants nouvellement brevetés nommés agents au terme d'une année d'école à l'Académie de police de Savatan)

En avril 2018

- Aspirant Manuel Ribaux

En août 2018

- Aspirante Rachel Vicente

4.2.3. Engagements de collaborateurs en cours d'année

- le 1^{er} janvier 2018, agent Julien Neyrinck
- le 1^{er} janvier 2018, Mme Roxane Moncho
- le 1^{er} mars 2018, sergent-major Christian Gilgen
- le 1^{er} avril 2018, aspirant Samuel Guay
- le 1^{er} avril 2018, aspirante Muriel Zinniker
- le 1^{er} juin 2018, sergent Olivier Robert
- le 1^{er} juillet 2018, M. Slaven Klemencic
- le 1^{er} juillet 2018, agent Fabrizio Scarpellino
- le 1^{er} août 2018, appointée Charlotte Magnaghi
- le 1^{er} septembre 2018, ASP Jean-Dominique Maye

4.2.4. Promotions

Approuvées par le Comité de direction au 1^{er} avril, respectivement au 1^{er} juillet 2018 :

- L'agent Marc Hugon à la distinction d'appointé
- Le sergent-chef Jonas Soldini au grade de sergent-major, chef d'unité
- L'appointé David Mamezak au grade de sergent-chef, adjoint au chef d'unité
- L'appointé Hugo Michel au grade de sergent-chef, adjoint au chef d'unité
- Le Major Dan-Henri Weber au grade de Lieutenant-Colonel

4.2.5. Effectif du Service de police

L'effectif du Service de police se présente comme suit au 31 décembre 2018 :

1 commandant, chef de service	7 appointés
2 officiers,	7 agents
3 adjudants	2 aspirants
11 sergents-majors	7 Assistants Sécurité Publique (ASP)
10 sergents	10 employés civils
4 caporaux	

Soit 62 collaborateurs (+ 2 aspirants hors effectif) répartis comme suit :

- 45 policiers assermentés (44.8)
- 7 ASP (6.7)
- 10 employés civils (9.1)

Soit 60.6 ETP pour 60.7 prévus au budget 2018

4.2.6. Formation continue

Quelque 1'910 heures ont été consacrées par l'ensemble du personnel à l'instruction et la formation continue notamment dans les domaines suivants :

- Cours Enduro
- Cours de cadres ISP
- Cours de prévention routière
- Cours Bureau prévention des accidents
- Cours de cadres - moniteurs de tir
- Cours de tir pistolet et mitrailleuse
- Cours de cadre moniteurs sécurité personnelle
- Cours d'exercices tactiques et sécurité personnelle
- Cours de police de proximité
- Cours de conduite
- Cours Designer SINAP
- Cours Communication / relations humaines
- Cours marchés publics
- Cours maintien de l'ordre
- Cours défibrillateur
- Cours PST (Premier secours tactique)

5. DIVISION OPERATIONNELLE



Chef opérationnel
Remplaçant du Commandant
Capitaine Jean-Claude Mangili

Il dirige la division opérationnelle qui comprend, la réception et la centrale d'engagement Police-secours, ainsi que les entités chargées d'assurer les Missions Générales de Police (MGP) et les actions de prévention effectuées par des policiers en uniforme.

Outre sa fonction de Chef opérationnel et de Vice-Président de la Commission de police, dont il a présidé les séances en 2018, il a participé notamment aux :

- GT canton-communes – Collège Qualité Accréditation Déontologie.
- GT canton-communes – Collège Ressources Humaines.
- GT canton-communes – Collège Recrutement
- GT Polices communales – Collège des chefs opérationnels
- GT Polices communales – Collège des répondants formation continue

5.1. Section Prévention Proximité



Chargé de prévention
Adjudant Christophe Aeby

Vivre en sécurité constitue un besoin essentiel pour le citoyen. Pour ce faire, celui-ci demande ou attend, directement ou indirectement, que les représentants des forces de l'ordre assurent, notamment, une présence visible et qu'ils soient à l'écoute de ses préoccupations.

Ainsi, en plus d'une police assurant des interventions 24h/24 (police-secours), il se fait sentir depuis de nombreuses années le besoin d'une police qui s'intéresse à la sécurité au quotidien en étant capable de répondre aux petits actes d'incivilité et au sentiment d'insécurité perçu par la population.

Une police de proximité vise précisément à créer les conditions d'une véritable tranquillité publique à l'échelle des quartiers, que ce soit en milieu urbain ou rural. Ainsi, en plus de connaître les caractéristiques sociales, économiques et humaines de son territoire, elle se doit de proposer un service proactif en matière de prévention et de dissuasion, mais elle doit aussi être dans la réaction en réprimant les comportements inadéquats ou mettant en danger ses semblables.

Toutefois, cela ne suffit pas et chaque individu doit être intégré comme partenaire dans le processus de la résolution de problèmes et dans l'établissement des priorités. C'est là un fondement de la police de proximité, gardienne de la paix, et nous faisons tout au quotidien pour répondre à l'attente de nos citoyens, jeunes, moins jeunes, y compris les enfants. Ainsi, avec la collaboration de divers partenaires, nous pouvons tout au long de l'année rencontrer tous les écoliers de notre territoire dans le cadre de la prévention routière et des délits, mais également mener des actions sur le terrain en allant au contact des habitants avec notre véhicule de prévention.

Depuis sa création en 2014, la section Prévention Proximité, laquelle compte 8 collaborateurs, ne cessent d'accroître et de diversifier son activité. Afin de répondre aux attentes, ses missions sont, notamment de :

- Marquer en permanence une visibilité préventive sur le terrain ;
- Gérer les problèmes récurrents dans le domaine de la sécurité et si possible proposer des solutions durables ;
- Planifier des actions de prévention en allant au contact des citoyens, des commerçants et des associations ;
- Tenir des stands d'information et de prévention ;
- Enseigner la prévention routière dans les établissements scolaires et au gymnase ;
- Prévenir les abus sonores (contrôles au moyen du sonomètre) ;
- Prévenir les infractions routières (Visispeed, contrôles routiers).

5.1.1 Unité Proximité

Début janvier, afin d'être plus efficace et d'améliorer les contacts avec la population, le territoire opérationnel a modifié et divisé en 6 secteurs, chacun sous la responsabilité d'un agent de proximité, lequel est en lien direct avec les Autorités, la population de son secteur et, en interne, avec l'Etat-Major. Ci-dessous la nouvelle découpe de notre territoire



Durant l'année 2018, les policiers de la cellule ont effectués diverses interventions et ce dans plusieurs domaines, en particulier dans ceux des incivilités, des infractions LCR et du RGPI, des nuisances et conflits. Plus de 3800 actions préventives ont été effectuées sur l'ensemble des secteurs, (3600 en 2017) notamment lors de patrouilles pédestres et aux abords des écoles. Dans le domaine de la circulation, les collaborateurs de la section ont procédé à 91 contrôles (67 en 2017). 62 (30 en 2017) l'ont été dans le domaine de la « dissuasion » où quelque 233 contraventions (220 en 2017) ont dû être délivrées pour diverses infractions. Les 29 autres contrôles (37 en 2017) l'ont été uniquement dans un but de sensibilisation dans le cadre de la prévention coordonnée avec les polices communales. A cet effet, plusieurs flyers et articles publicitaires ont été remis aux usagers.

Par ailleurs, le policier spécialisé dans le domaine des nuisances sonores a effectué quelques interventions dans ce domaine particulier, que ce soit à la demande de propriétaires/locataires ou d'organisateur de manifestations/spectacles.

Le personnel de la section a déployé son stand de prévention sur le territoire de l'ASEL à 17 reprises (21 en 2017). A ces occasions d'échanges avec la population, près de 1'300 personnes (1500 en 2017) ont été rencontrées. Plus de 600 flyers (500 en 2017) préventifs ont été distribués, de même que des centaines d'articles publicitaires (stylos, règles, disques de stationnement/grattoir, étuis empêchant la lecture inopinée des bandes des cartes de crédit, etc.) ont été offerts. Notons encore que dans le cadre des manifestations Pully 4 Kid's et Pully en Fêtes, les articles de la campagne « Made Visible », ont été remis à quelque 100 personnes, adultes et enfants.

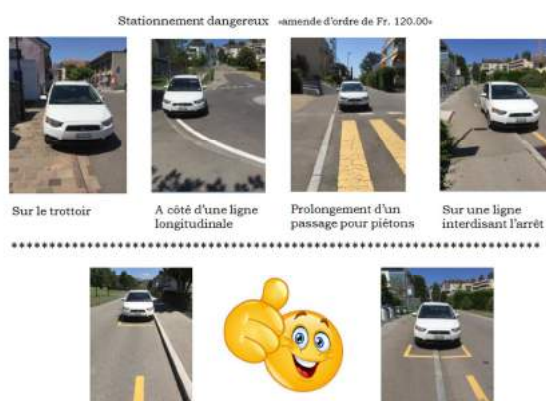
Trois policiers de la section, à l'instar d'autres collègues du canton (PolCom et GDM), ont aussi participé au Salon des Métiers lequel se déroulait au Palais de Beaulieu à Lausanne à la fin du mois de novembre.



5.1.2 Unité prévention

Pour l'année scolaire 2017-2018, les spécialistes de la prévention routière ont dispensé quelque 220 heures d'enseignement, tout comme en 2017. 170 classes enfantines et primaires (165 en 2017), du 1^{er} au 11^{ème} cycle Harmos de l'arrondissement scolaire de Pully-Paudex-Belmont-Savigny. Ceci nous a ainsi permis de rencontrer près de 2'800 écoliers (2700 en 2017), y compris les étudiants du gymnase de Chamblandes à Pully.

Ci-dessous, flyer de prévention remis aux parents lors de la rentrée scolaire au sujet du stationnement aux abords des écoles



Tout comme en 2017, des cours théoriques et pratiques ont encore été enseignés au Jardin de la circulation de la Vallée de la Jeunesse, infrastructure mise gracieusement à notre disposition par la Police municipale de Lausanne. Ces leçons, données aux élèves de 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} Harmos, nous ont à nouveau permis de rencontrer plus de 300 écoliers scolarisés sur les 4 communes.



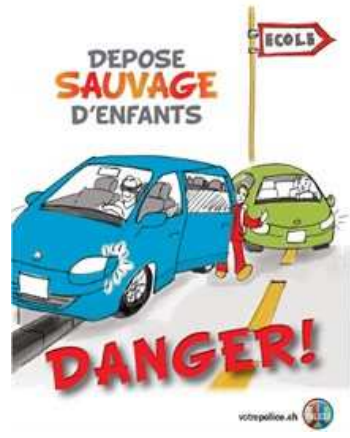
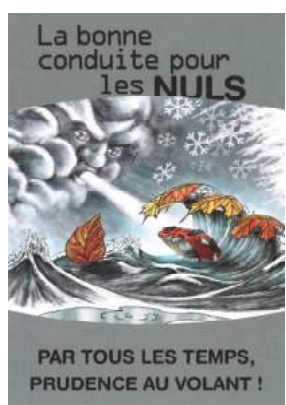
Dans le cadre de la « délinquance juvénile » (prévention des délits), des cours ont été dispensés aux élèves de 8^{ème} année. 15 classes ont ainsi été sensibilisées entre Pully et Savigny (14 en 2017). Ce cours, donné sur deux périodes, traite de la problématique des vols à l'étalage, des dommages à la propriété (tags et graffitis), du littering, des insultes, du harcèlement et de tout ce qui est lié à l'image numérique.



sois-net.ch

- ✓ Pas d'image intime
- ✓ Pas de harcèlement
- ✓ Pas de vengeance
- ✓ Pas d'insulte
- ✓ Signaler tout dérapage

Quelques actions de prévention effectuées en 2018 dans le domaine de la circulation :



Quelques actions de prévention effectuées en 2018 dans le domaine criminalité :

VOL À L'ASTUCE

Le PREMIER vous distrait le SECOND vous détousse...



- Surveillez vos VALEURS!
- Signalez tout COMPORTEMENT SUSPECT au 117!

Votre Police

 votrepolice.ch
urgences 117



CAMBRIOLEURS DU CRÉPUSCULE

Vous travaillez ENCORE ils travaillent DÉJÀ...



- Simulez une PRÉSENCE!
- Allumez une LUMIÈRE AVEC MINUTERIE!
- Signalez tout COMPORTEMENT SUSPECT au 117!

Votre Police

 votrepolice.ch
urgences 117



Cylindre délogé *Cylindre protégé*

PREVENTION CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Plus d'informations sur votrepolice.ch
urgence 117

NE PENSEZ PAS ...qu'aux vacances!



- Mettez vos VALEURS à l'abri
- Simulez une PRÉSENCE
- Faites relever votre COURRIER
- Avisez vos VOISINS

Votre Police


 votrepolice.ch
urgences 117


Surveillez vos VALEURS! Look after your VALUABLES!



 votrepolice.ch
urgences 117


Ne laissez pas vos valeurs sans surveillance! Don't leave your personal belongings unattended!



 votrepolice.ch
urgences 117

Surveillez vos VALEURS! Look after your VALUABLES!



 votrepolice.ch
urgences 117

5.2. Unité Radar (annexe 5)

Pour garantir un effet préventif et répondre également aux nombreuses sollicitations de citoyens souhaitant des contrôles de vitesse dans leur quartier, Police Est Lausannois dispose de 3 appareils de mesure de vitesse plus communément appelés " Visispeed ". Ces radars pédagogiques ont ainsi été installés sur une durée totale de 872 jours (819 en 2017).

Le service bénéficie également d'un véhicule banalisé équipé d'un radar mobile. Des critères légaux très stricts basés notamment sur la visibilité, les distances, les angles de contrôle, fixent les conditions pour déterminer à quel endroit un radar mobile peut être placé. La configuration des lieux peut parfois empêcher l'usage de cet appareil pour les raisons évoquées ci-dessus.

Une convention a été signée entre le Comité de direction et son homologue de l'Association Police Lavaux afin de permettre aux corps de police respectifs d'échanger leurs appareils de contrôle, Police-Lavaux disposant d'un appareil radar portable (Trucam) pouvant être utilisé dans d'autres conditions (présence d'obstacles) notamment dans des zones où la vitesse est limitée à 30 km/h.

Malgré les nombreuses actions préventives et la pose des indicateurs de vitesse pédagogiques (Visispeed), le taux de véhicules en infraction, sur certaines artères, est encore supérieur à la moyenne (6 %).

5.2.1. Radar mobile Pully

• nombre de contrôles	234	(2017 : 212)
• nombre de véhicules recensés	92'162	(83'568)
• nombre de véhicules en infraction	4'102	(3'186)
• dépassements dénoncés Préfecture	33	(16)
• dépassements dénoncés Ministère public	5	(4)
• pourcentage véhicules en infraction (%)	4,49	(3,81)
- zones 30 km/h (%)	10,82	(9,39)
- routes 50 km/h (%)	1,92	(1,92)
- routes 60 km/h (%)	10,88	(8,97)
- routes 80 km/h (%)	3,48	(2,43)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés (2017)
Alpes, avenue des	5	331	29	8,76 (8,44)
Avenir, avenue de l'	4	272	20	6,77 (6,77)
Bellevue, avenue de	4	206	11	5,34 (7,90)
Belmont, avenue de	1	--	4	-- (18,18)
Bruyère, chemin de la	2	184	15	8,15 (11,15)
Cerisiers, chemin des	3	486	32	6,58 (6,80)
Chamblandes, chemin de	9	552	35	6,34 (6,25)

Chantemerle, chemin de	3	83	5	6,02 (3,05)
C.-F. Ramuz, avenue	9	3'806	11	0,28 (0,48)
Château-Sec, chemin du	11	2'583	278	10,76 (12,62)
Chenaule, route de	1	420	5	1,19 (0,00)
Collèges, avenue des	1	40	1	2,5 (0,00)
Daillettes, chemin des	1	7	0	0,00 (0,00)
Damataire, chemin de la	1	104	0	0,00 (0,00)
Désertes, avenue des	6	1'905	19	1,00 (0,79)
Etienne Guillemin, avenue	6	950	187	19,68 (31,39)
Fau-blanc, chemin du	10	2'197	186	8,47 (11,5 7)
Fontanettaz, chemin de la	1	102	3	2,94 (2,50)
Forêt, boulevard de la	5	3'222	144	4,47 (3,33)
Général Guisan, avenue	21	22'864	379	1,65 (1,78)
Jean-Pavillard, chemin	1	--	1	-- (-)
Lavaux, avenue de	18	15'140	141	0,93 (1,13)
Liaudoz, chemin du	3	199	2	1,00 (2,62)
Manoir, chemin du	1	31	3	9,68 (19,75)
Montillier, chemin du	5	433	28	6,47 (10,76)
Oisillons, chemin des	1	38	3	7,89 (-)
Oron, route d' (60)	12	11'758	1'280	10,89 (8,97)
Oron, route d' (80)	10	4'969	183	3,68 (2,43)
Osches, chemin des	5	1'004	120	11,95 (11,66)
Pallin, chemin de	1	12	0	0,00 (-)
Peupliers, avenue des	5	497	21	4,23 (4,44)
Poste, rue de la	1	595	0	0,00 (0,22)
Rennier, chemin de	13	7'690	319	4,15 (3,96)
Reymondin, avenue S.	2	795	0	0,00 (-)
Roches, chemin des	3	220	2	0,91 (1,79)
Rochettaz, avenue de	15	4'087	154	3,77 (6,23)
Senalèche, avenue de	6	191	13	6,81 (5,84)
Somais, chemin de	3	194	16	8,25 (5,35)
Source, chemin de la	6	349	24	6,88 (3,57)
Tilleuls, chemin des	13	2'646	451	17,04 (6,84)
Vevey, route de	1	472	8	1,69 (0,87)
Vignes, chemin des	4	225	6	2,67 (5,96)
Villardin, avenue de	1	303	1	0,33 (0,45)
Total	234	92'162	4'140	4,49 (3,84)

5.2.2. Radar mobile Paudex

• nombre de contrôles	50	(2017 : 53)
• nombre de véhicules recensés	47'047	(49'709)
• nombre de véhicules en infraction	1'907	(2'409)
• dépassements dénoncés Préfecture	14	(17)
• dépassements dénoncés Ministère public	3	(3)
• pourcentage véhicules en infraction (%)	4,05	(4,85)
- zones 30 km/h (%)	15,58	(10,84)
- routes 50 km/h (%)	4,04	(4,83)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés (2017)
Conversion, route de la	3	-	33	-- (4,16)
Grangette, chemin de la	2	36	7	19,44 (10,84)
Charrettaz, chemin de la	1	12	-	-- (--)
Lac, route du	26	33'965	1'588	4,67 (7,42)
Simplon, route du	18	13'034	279	2,14 (1,52)
Total	50	47'047	1'907	4,05 (4,85)

5.2.3. Radar mobile Belmont-sur-Lausanne

• nombre de contrôles	67	(2017 : 53)
• nombre de véhicules recensés	17'099	(10'909)
• nombre de véhicules en infraction	1'685	(1'174)
• dépassements dénoncés Préfecture	27	(21)
• dépassements dénoncés Ministère public	5	(2)
• pourcentage véhicules en infraction (%)	9,85	(10,76)
- zones 30 km/h (%)	14,47	(15,58)
- routes 50 km/h (%)	9,33	(9,78)
- routes 60 km/h hors localité (%)	1,38	(1,15)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés (2017)
Arnier, route d'	13	1'940	299	15,41 (16,12)
Blessoney, chemin du	2	160	4	2,5 (--)
Burennoz, route du	4	749	76	10,14 (8,55)
Courtillet, chemin du	2	18	1	5,55 (8,14)
La Louche, chemin de	6	382	68	17,80 (14,58)
Monts-de-Lavaux (loc), route des	32	12'964	1'204	9,28 (10,03)
Monts-de-Lavaux (h loc), route des	2	650	9	1,38 (1,15)

Signal, route du	4	177	21	11.86 (27,27)
Villars, chemin de	2	59	3	5,08 (--)
Total	67	17'099	1'685	9,85 (10,77)

5.2.4. Radar mobile Savigny

• nombre de contrôles	95	(2017 : 76)
• nombre de véhicules recensés	53'012	(43'511)
• nombre de véhicules en infraction	6'704	(5'365)
• dépassements dénoncés Préfecture	303	(268)
• dépassements dénoncés Ministère public	61	(48)
• pourcentage véhicules en infraction (%)	12,65	(12,33)
- routes 50 km/h (%)	20,58	(20,26)
- routes 60 km/h localité(%)	2,56	(1,88)
- routes 60 km/h hors localité(%)	12,80	(12,94)
- routes 80 km/h (%)	2,92	(1,70)

Les lieux de contrôles se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés (2017)
Chexbres, route (50 km/h)	15	11'227	2'515	22,40 (21,10)
Chexbres, route (60 km/h)	1	844	108	12,80 (12,94)
Claie-aux-Moines (60 km/h), rte de la	12	6'150	181	2,94 (2,10)
Claie-aux-Moines (80 km/h), rte de la	7	5'605	119	2,12 (1,60)
Cullayes, route des	2	494	90	18,22 (10,00)
Grenet, route du	3	690	107	15,51 (17,09)
Jorat, route du	3	542	81	14,94 (12,64)
Lutry, route de (50 km/h)	13	5'525	1'215	21,99 (24,98)
Lutry, route de (80 km/h)	6	1'775	46	2,59 (3,29)
Miguettes, route des	4	443	19	4,29 (4,48)
Mollie-Margot, route de (50 km/h)	5	929	53	5,70 (5,09)
Mollie-Margot, route de (80 km/h)	3	558	22	3,94 (1,26)
Oron, route d' (50)	9	9'086	1'876	20,65 (10,21)
Oron, route d' (80)	6	4'610	179	3,88 (0,22)
Vers-chez-les-Blanc, route de	6	4'534	93	2,05 (1,73)
Total	95	53'012	6'704	12,65 (12,33)

5.3. Section Police-secours (PS)



Chef Police-secours
Adjudant Stephan Herbez

5.3.1. Centrale téléphonique – Réception PS

La centrale téléphonique de Police-secours réceptionne annuellement quelque 20'000 appels téléphoniques. Ceux-ci proviennent notamment de la Centrale d'engagement de la Police cantonale pour les interventions urgentes ayant lieu sur notre territoire opérationnel, respectivement directement de citoyens pour des sollicitations d'interventions ou questions diverses.

Quelque 9'000 personnes se sont présentées au guichet de Police-secours pour obtenir des renseignements ou y déposer plainte.

5.3.2. Unités d'intervention Police-secours

Hormis les missions générales de police qui correspondent aux interventions dites urgentes " 117 ", les unités d'intervention de Police-secours ont également pour tâches de prévenir toute infraction et incivilité en accentuant une présence visible et dissuasive sur le terrain, soit à pied, à vélo ou en véhicules motorisés.

5.3.2.1. Activités des unités Police-secours – Sécurité Publique

	Total	Pully	Paudex	Belmont-sur-Lsne	Savigny
Interventions/sollicitations	5'505 (2017 : 5'163)				
Plaintes enregistrées	632 (2017 : 687)				
Arrestations/interpellations	322 (2017 : 163)				
Amendes d'ordre	4'047 (2017 : 3'224)				
Fichets conseils, avertissements écrits	1'312 (2017 : 949)				
Rapports de dénonciation à : (circulation, vitesse, polcom, etc.)					
• Commission de police	1'696 (2017 : 1'411)				
• Préfecture	1'063 (2017 : 876)	642 (508)	45 (32)	46 (40)	330 (296)
• Ministère public / Trib. Mineurs	265 (2017 : 304)	173 (207)	6 (21)	13 (7)	73 (69)

Accidents de circulation (avec et sans constat)	247 (2017 : 282)	203 (194)	8 (23)	11 (23)	31 (42)
Ivresses au volant	65 (2017 : 124)	56 (93)	4 (13)	2 (6)	3 (12)
Conduite sous retrait ou sans permis	37 (2017 : 35)				
Dénonciations fautes de circulation LCR	598 (2017 : 455)				
Rapports de renseignements	375 (2017 : 472)				
Exécution mandats et notifications diverses	1'091 (2017 : 1'115)				
Actions proactives :					
• Présences près des écoles	1'286 (2017 : 1'169)	750	75	192	269
• Contrôles circulation	2'464 (2017 : 2'150)	1'747	169	198	350
• Patrouilles et actions préventives	29'383 30'505 heures	18'689	3'042	3'607	4'045

5.3.2.2. Personnes dénoncées en Préfecture

Accidents de la circulation	72	(2017 : 92)
Ivresses non qualifiées (0.25 / 0.39 mg/l)	30	(46)
Conduite sous l'influence de l'alcool (0.05 / 0.24 mg/l)	3	(0)
Excès de vitesse	428	(365)
Infractions LCR	538	(391)
Total	1'071	(894)

5.3.2.3. Personnes déferées au Ministère public ou au Tribunal des Mineurs

Accidents de la circulation	34	(39)
Ivresses qualifiées (+ 0.4 mg/l)	32	(57)
Excès de vitesse	85	(62)
Infractions LCR	48	(59)
Infractions LEtr	39	(41)
Loi fédérale sur les stupéfiants (49 AO / 33 saisies)	106	(122)
Total	344	(380)

5.3.2.4. Privation de liberté

Pour ivresses, scandale et autres infractions	93	(2017 : 72)
Personnes remises à d'autres instances (Magistrats, Police cantonale, etc.)	17	(22)
Total	110	(94)

5.3.2.5. Infractions à la Loi fédérale sur les stupéfiants

(Constatées par Police Est Lausannois)

Adultes	91	(2017 : 91)
Mineurs	15	(31)
Genre de marchandise saisie		
Haschisch – marijuana – cannabis	382.25 gr.	(388.45 gr.)
Héroïne	0 gr.	(6.35)
Cocaïne	2.69 gr.	(11.80)
MDMA	0.3 gr.	(0.00)
Champignons hallucinogènes	0 gr.	(0.00)
Ketamine	0.95	(0.00)
Ecstasy	2 pilules	(0)

5.3.2.6. Véhicules trouvés ou volés

Véhicules/plaques trouvés	50	(2017 : 48)
- cycles/cyclomoteurs	8	(25)
- motocycles	1	(1)
- plaques	53	(22)
Véhicules annoncés volés	13	(27)

5.3.2.7. Accidents de circulation

Le Service de police a enregistré 255 accidents dont les causes principales restent l'inattention, le refus de priorité, la vitesse et l'alcool. Ils se répartissent comme suit :

- 107 avec dommages matériels
- 38 avec lésions corporelles
- 110 avec dommages matériels, sans faute grave (arrangement à l'amiable).

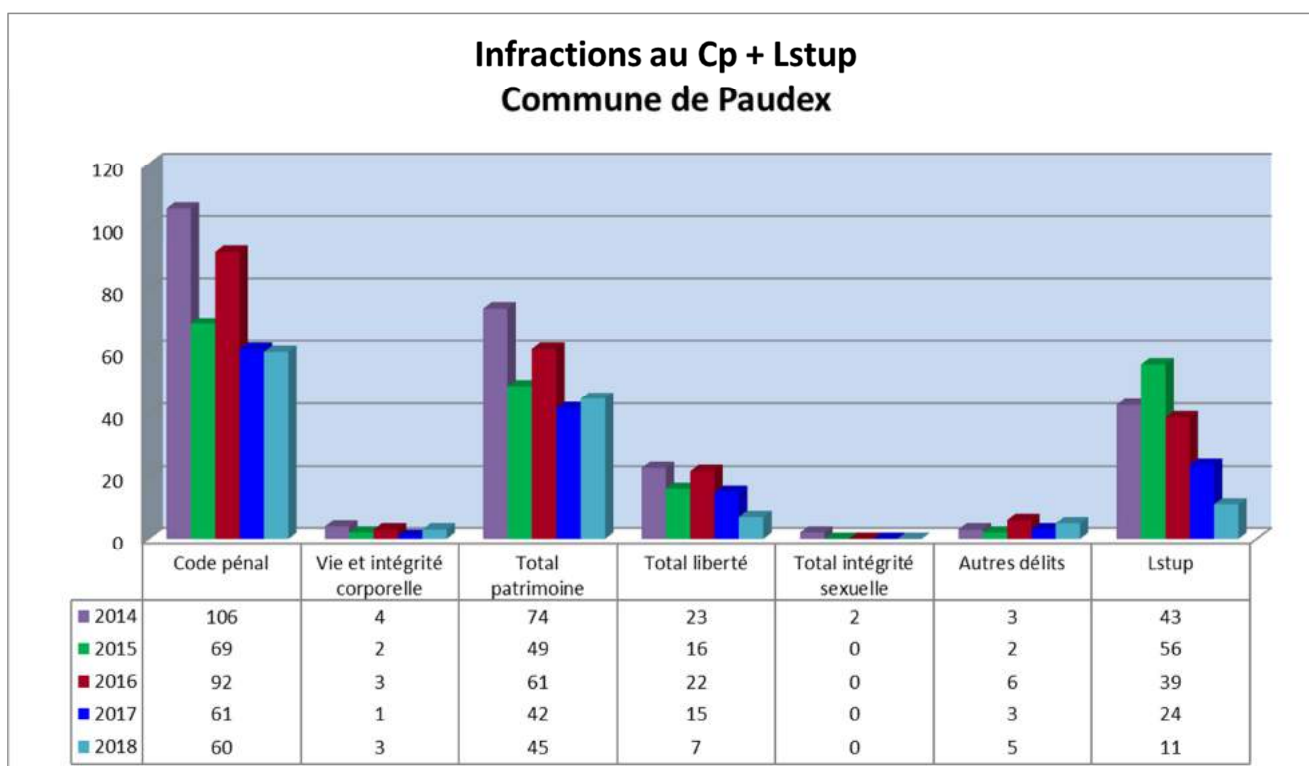
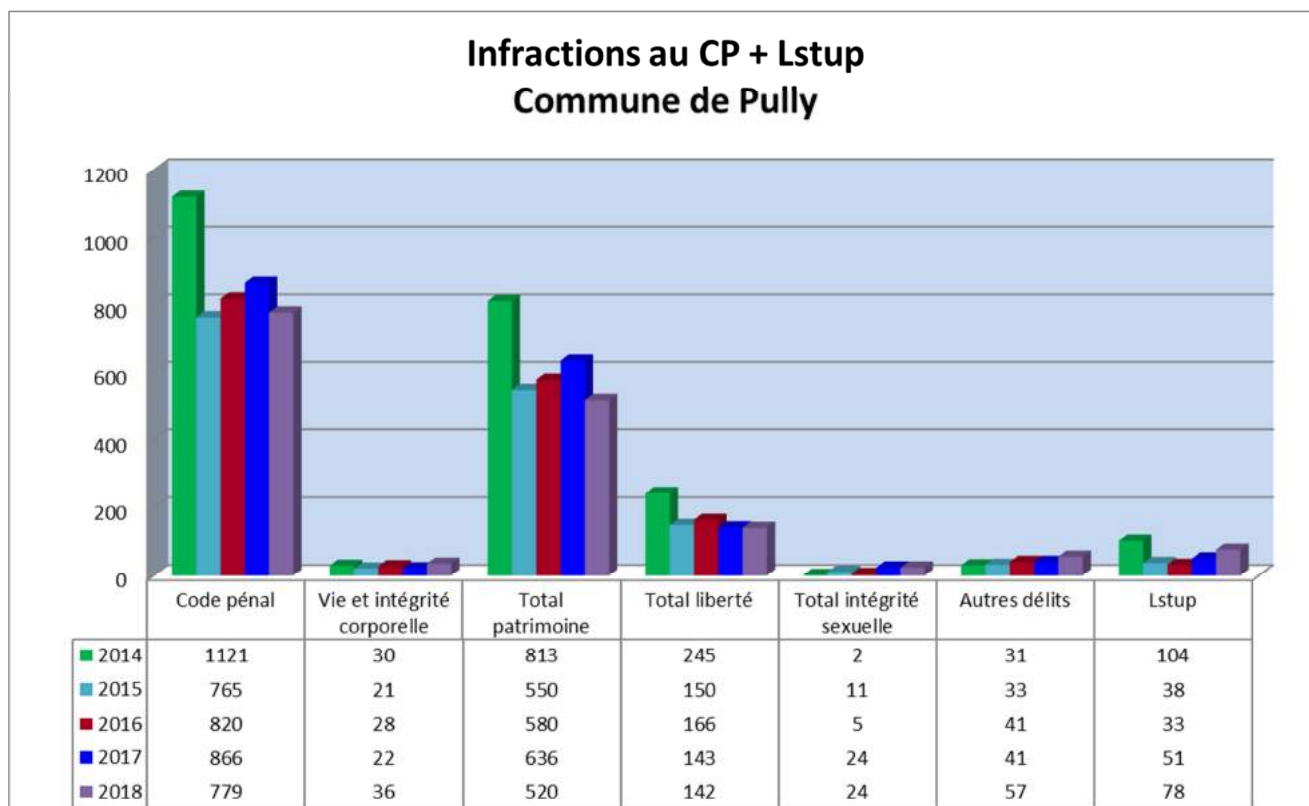
Avec dégâts matériels	44	(2017 : 59)
Avec dégâts matériels et fuite	57	(49)
Avec dégâts matériels et ivresse, surmenage ou médicaments	6	(11)
Avec dégâts matériels et consommation de stupéfiants	0	(0)
Avec blessés	34	(21)
Avec blessés et fuite	2	(2)
Avec blessés et ivresse ou surmenage	1	(3)
Mortel	0	(0)
Arrangements à l'amiable	110	(137)
Total	255	(282)

Voir tableaux annexés en fin de rapport

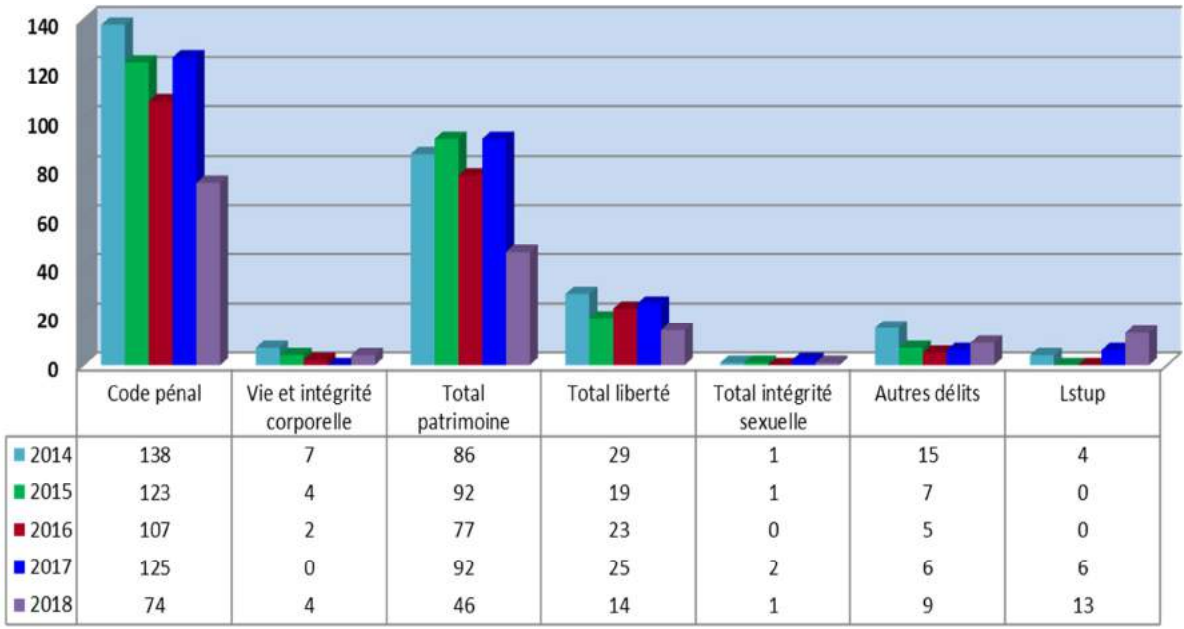


5.4. Synthèse judiciaire sur le territoire de l'ASEL

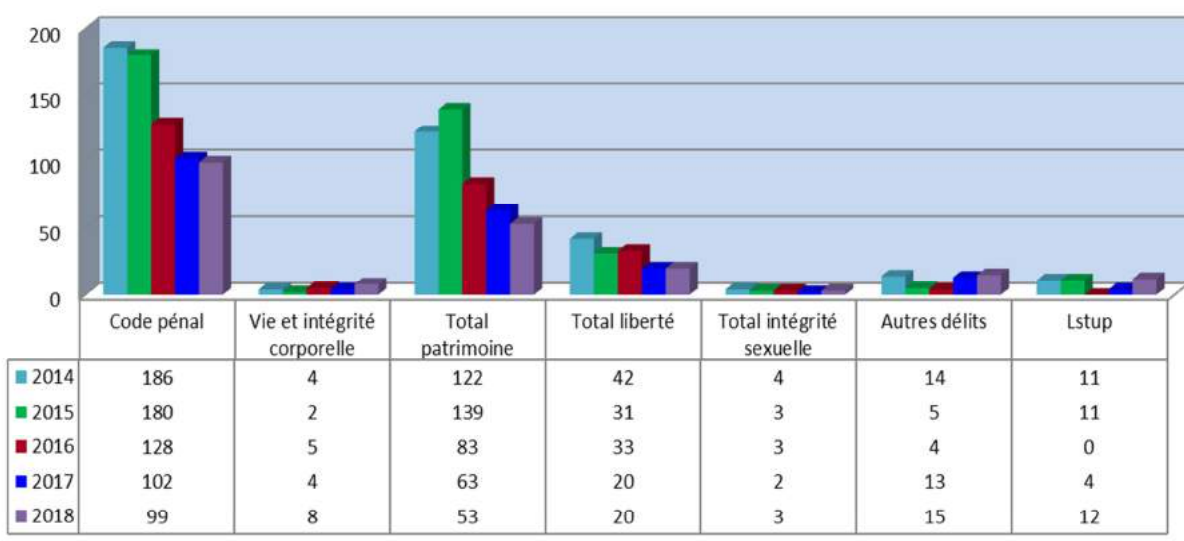
Affaires traitées par la Police cantonale vaudoise + Police Est Lausannois
(source : Office fédéral des statistiques - OFS)



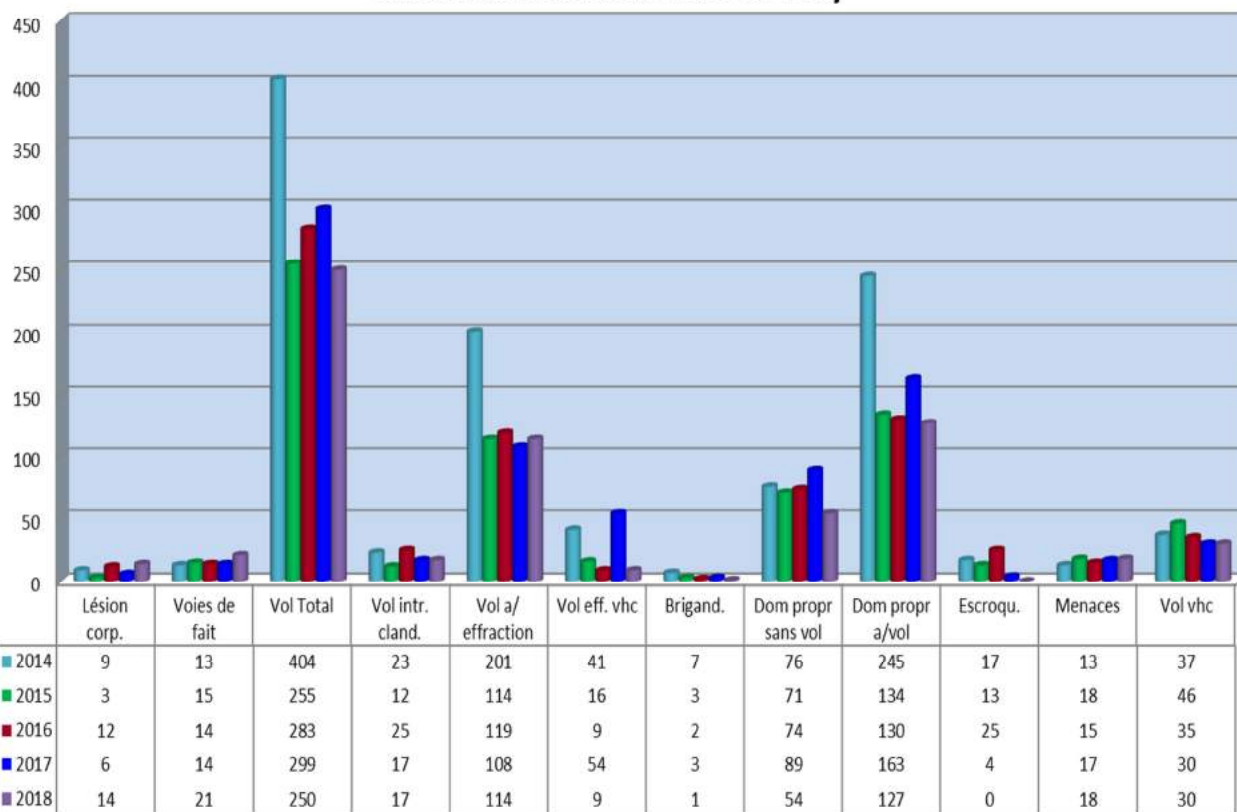
Infractions au CP + Lstup Commune de Belmont s/Lsne



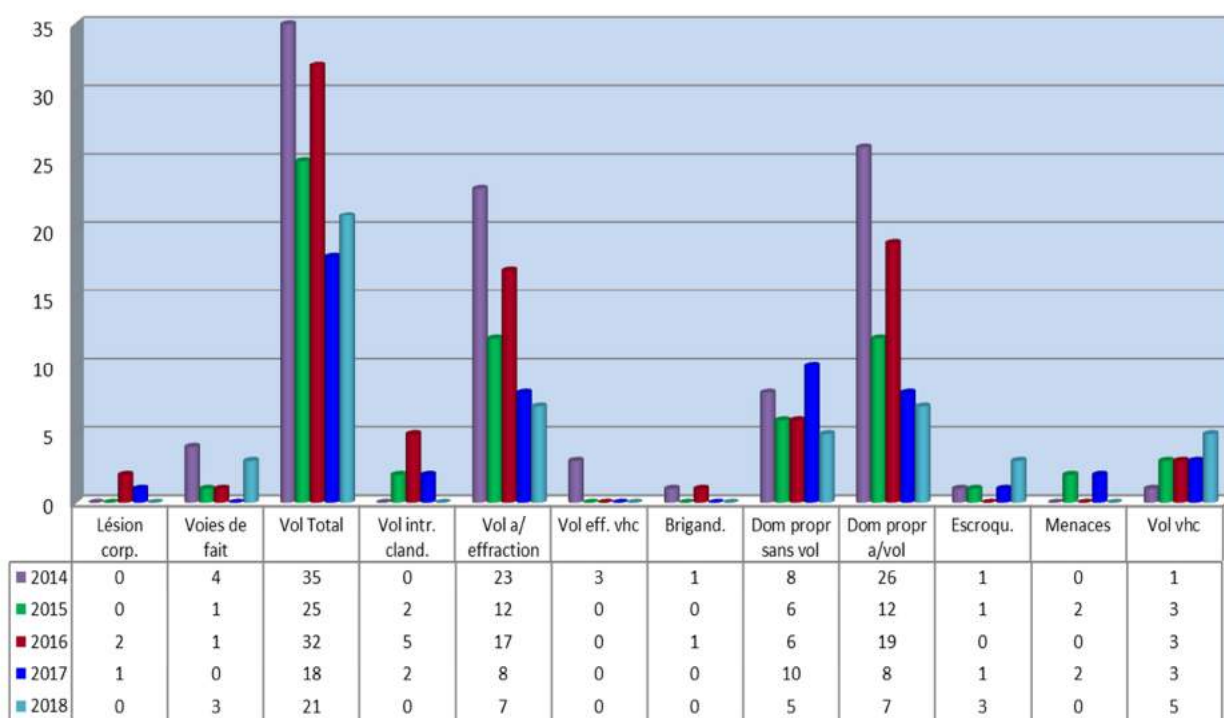
Infractions au CP + Lstup Commune de Savigny



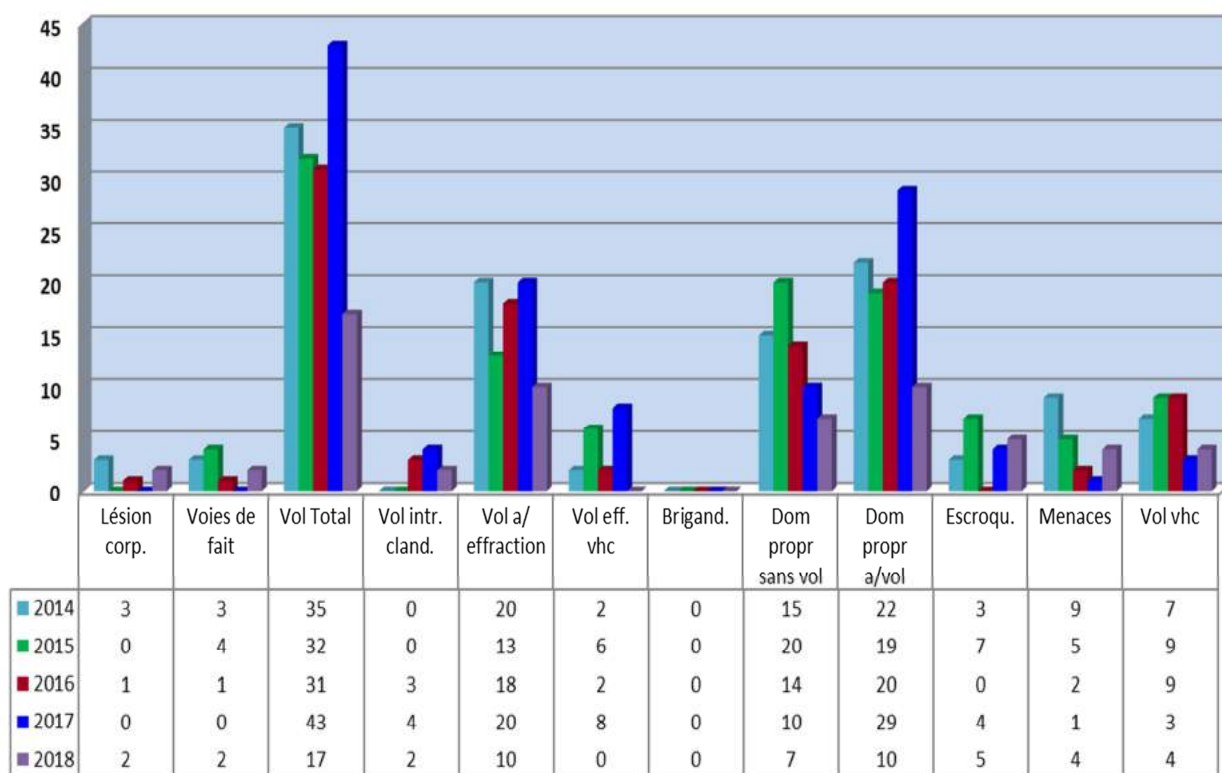
Nature des infractions Ville de Pully



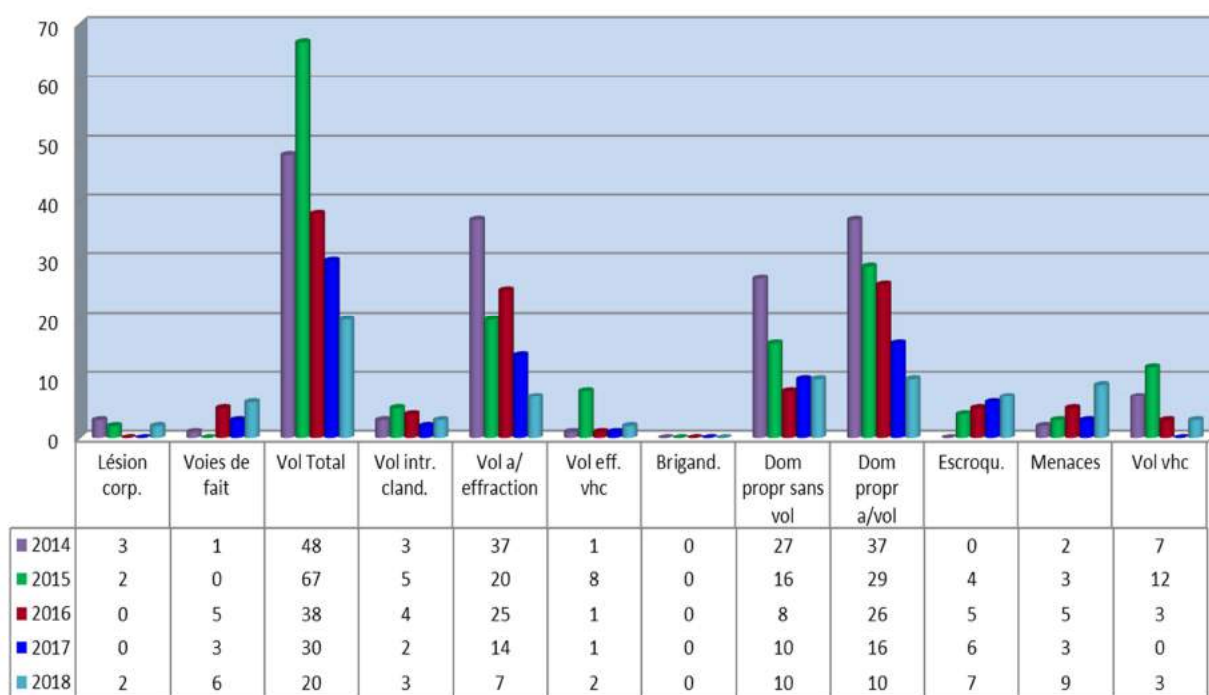
Nature des infractions Commune de Paudex



Nature des infractions Commune de Belmont s/Lsne



Nature des infractions Commune de Savigny



6. DIVISION SERVICES GENERAUX



Chef des Services généraux
Premier-Lieutenant Christian Baeriswyl

Les Services généraux regroupent différents aspects métiers et peuvent varier selon l'organigramme des corps de police. Au sein de Police Est Lausannois, le chef des Services généraux est directement responsable de gérer la logistique (moyens techniques et bureautiques), les véhicules et l'équipement du personnel uniformé ainsi que de conduire la section et les unités de sa division. Le domaine informatique " police " est traité avec l'appui du Service informatique de la Ville de Pully.

6.1. Signalisation Routière (SR)

L'unité SR, composée de quatre hommes, a pour tâches notamment de :

- gérer les panneaux de signalisation lors de réservations de places de parc, de manifestations ou de chantiers ;
- procéder au marquage routier (rafraîchissement des lignes, places de parc et passages pour piétons, etc.) ;
- entretenir, voire remplacer les panneaux de la signalisation routière ;
- appuyer les responsables des Services de l'urbanisme et des travaux des communes partenaires lors de l'élaboration de plans de circulation ou de stationnement ;
- entretenir les véhicules des services ;
- contrôler les chantiers dans le domaine du respect du droit sur la circulation routière.

Durant l'année 2018, l'unité SR a procédé à la pose de nombreux signaux, miroirs, bornes lumineuses et a réalisé du marquage routier sur les 4 communes dans le cadre de la remise en état des routes suite à des travaux. Le personnel de la SR a été particulièrement sollicité dans le cadre des nombreux chantiers ouverts sur la commune de Pully. Pour cela, il a travaillé en étroite collaboration avec les Services de l'urbanisme et des travaux de la Ville de Pully.

Sur l'ensemble de l'année, les responsables de l'unité ont participé à 510 réunions de travail et de chantiers.

A 26 reprises, l'unité SR est intervenue pour la remise en état de signaux endommagés ou démolis à la suite d'accidents ou de déprédations.

613 interdictions de parquer ont été posées sur l'ensemble de la Ville.

34 heures ont été consacrées au contrôle des fouilles ouvertes par les services communaux de la Ville de Pully et 156 heures pour les fouilles privées.

Courant 2018, les employés de la SR ont été appelés à collaborer pour les principales manifestations suivantes : 20 km de Lausanne - Marathon de Lausanne - 1^{er} août - Triathlon de Lausanne - Course à travers Pully - Régates du soir - Sunday's Cycling - Marcheurs de Pully – Festival Pully Québec – Manifestations diverses à Verte Rive – Nocturnes – Fête de la

Grand'Rue – Schubertiades – Fêtes des Ecoles – Joutes sportives – Tournoi de foot – Pully-Passion – Vide-greniers – Week-end musical.

172 personnes ou entreprises ont sollicité une réservation de place(s) de parc sur le domaine public pour des livraisons, déménagements, chantiers, manifestations, etc., générant la pose de signalisation.

6.1.1. Peinture utilisée (en kg)

C'est l'équivalent de 1910 kg de peinture et 200 litres de diluant qui ont été utilisés pour le marquage routier.

6.1.2. Véhicules de service

- Ramu 101 (voiture police Opel) – Police-secours
- Ramu 102 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 103 (voiture police Subaru) – Unité proximité
- Ramu 104 (voiture police Skoda) – Police-secours
- Ramu 201 (moto police Suzuki) – Police-secours
- Ramu 202 (moto police Suzuki) – Police-secours
- Ramu 301 (fourgon police VW) – Unité de proximité
- Ramu 401 (voiture civile Opel) – véhicule banalisé
- Ramu 402 (voiture civile Mitsubishi) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 410 (voiture civile Citroën) – Unité radar
- Ramu 501 (fourgon Mercedes) – Signalisation routière
- Ramu 502 (fourgon à pont) – signalisation routière
- Ramu 601 (scooter civil Yamaha) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 602 (scooter civil Piaggio) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 603 (scooter civil Yamaha) – Assistants de Sécurité Publique
- Ramu 604 (scooter civil Piaggio 3 roues) - Unité Proximité
- Ramu 605 (scooter civil Yamaha) – Assistants de Sécurité Publique
- 3 cycles – Police-secours, brigade cycliste

Sur l'ensemble de l'année et dans le cadre des missions, ces véhicules ont parcouru environ 190'000 km.

6.2. Unité Garde-parcs

Outre le contrôle des zones de parcage à durée limitée et le contrôle général du stationnement, l'unité Garde-parcs, composée d'Assistants de Sécurité Publique (ASP) assermentés, assure notamment :

- le contrôle des stands lors des marchés hebdomadaires (contrôle de l'affichage des prix, encaissement des taxes, etc.) ;
- une présence préventive dans les parcs et promenades publics ;
- la mission de patrouilleurs scolaires ;
- un appui lors de manifestations dans les domaines de la circulation, du stationnement et de la prévention ;
- les tâches administratives dans les domaines de la gestion des amendes d'ordre, parcomètres et horodateurs.
- 267 (295 en 2017) heures ont été effectuées pour la police des déchets (tâches optionnelles pour la Ville de Pully).

7. SECTION POLICE ADMINISTRATIVE



Chef de la Police administrative
Adjudant Pierre Mullener

Dirigée par un sous-officier supérieur, membre de l'EM, cette entité composée d'employés civils s'occupe notamment de :

- Accueillir le citoyen au guichet / téléphone, le renseigner, voire le diriger vers une entité spécialisée ;
- Réceptionner, trier, classer, archiver et envoyer tout le courrier et les documents du service ;
- Délivrer les macarons de stationnement aux ayants-droit ainsi que les autorisations pour l'utilisation du domaine public (stands divers) ;
- Agir en tant que partenaire régional pour le compte de la Police cantonale du commerce en faisant respecter la Loi et le Règlement sur les auberges et débits de boissons (LADB) ;
- Remettre les documents nécessaires à l'organisation d'une manifestation (permis temporaire de vente d'alcool, tombolas, etc.) autorisée par l'Autorité communale ;
- Notifier les commandements de payer ;
- Gérer les objets trouvés ;
- Assurer le suivi administratif dans le cadre de l'enregistrement des amendes d'ordre et des procédures de poursuites ;
- Gérer le service des inhumations pour la Ville de Pully et la commune de Paudex en prestations complémentaires.

7.1. Chancellerie

7.1.1. Rapports de renseignements établis sur réquisition de :

Préfecture de Lavaux ou Ministère public	59
Divers services officiels	321
Total	380 (2017 : 452)

7.1.2. Rapports transmis à l'intention de :

Préfecture de Lavaux-Oron	1'063
Ministère public + Tribunal des mineurs	265
Service des automobiles	1'381
Police cantonale vaudoise	897
Divers services officiels	1'663
Total	5'269 (2017 : 5'143)

7.2. Réception

Durant l'année, le personnel administratif accueille environ 14'000 citoyens directement au guichet du poste de police et répond à quelque 20'000 appels téléphoniques pour diverses questions administratives.

1'640 heures ont été consacrées à des tâches déléguées par les communes, telles que délivrance des autorisations de stationnement et d'utilisation du domaine public, entretien des horodateurs et gestion de la monnaie, etc.

Au guichet de la réception, il a été remis :

7.2.1. Permis de pêche

14 Permis de pêche délivrés au poste	CHF	140.00
---	------------	---------------

Depuis 2013 les permis de pêche journaliers peuvent se commander directement en ligne par le pêcheur

7.2.2. Cartes journalières CFF pour les citoyens de Pully

1142 cartes journalières ont été vendues	CHF	45'680.00
--	------------	------------------

7.2.3. Inspection des champignons

18 personnes ont eu recours aux conseils du contrôleur officiel, dont 8 qui n'ont toutefois pas présenté l'entier de leur cueillette, déclarant connaître les espèces non-présentées. 13,29 kg de champignons ont été contrôlés. 10 récoltes étaient impropres à la consommation. 4 récoltes avaient au moins un champignon toxique ou mortel. 4 espèces vénéneuses ont été retirées des récoltes. Ce collaborateur a également été sollicité à plusieurs reprises par divers hôpitaux suisses pour des consultations ou intoxications.

7.2.4. Objets trouvés

Objets enregistrés	512	
Objets restitués aux ayants droit	218	
Objets transmis aux autorités compétentes (police cantonale, service des automobiles, autres administrations)	17	
Avis adressés aux déposants pour leur signaler une récompense à retirer	134	
L'ensemble des récompenses s'élève à	CHF	3'339.25
Toutes les valeurs (en espèces) enregistrées représentent	CHF	9'047.50

7.3. Police du commerce Ville de Pully

7.3.1. Lotos

Un loto a été organisé au mois de février 2018

7.3.2. Tombolas

Autorisations délivrées	19
-------------------------	-----------

7.3.3. Etablissements publics au bénéfice de licences - état au 31.12.2018

Cafés-restaurants	25
Cafés-restaurants saisonniers	1
Tea-room sans alcool	3
Buvettes diverses	3
Buvettes de cinéma et théâtres	3
Magasins au bénéfice d'une autorisation simple pour vente au détail de boissons alcooliques à l'emporter	18
Patentes pour la vente au détail de tabac	18
Autorisation spéciale	2
Caveau	1

7.3.4. Permissions de prolongation d'ouverture des établissements publics

Taxes perçues	CHF	4'132.50
----------------------	------------	-----------------

7.3.5. Utilisation / anticipation du domaine public

Marché
Kiosques situés sur le Quai Amédée Milliquet
Musiciens des rues – pantomimes
Stands divers
Réservations de places de parc / anticipations / fermetures de rues
Autorisations de parquer pour les entreprises

Taxes perçues	CHF	36'025.60
----------------------	------------	------------------

7.3.7. Taxe de séjour

Montant encaissé	CHF	48'332.25
-------------------------	------------	------------------

7.4. Service des inhumations (Ville de Pully et Commune de Paudex)

Personnes inhumées en tombe à la ligne au cimetière de Chamblandes	13	
Personnes inhumées en tombe cinéraire et en columbarium	25	
Personnes inhumées au cimetière des Monts-de-Pully	3	
Personnes inhumées au Jardin du souvenir	43	
Personnes décédées sur la commune de Pully	68	
Personnes décédées sur la commune de Paudex et inhumées à Pully	2	
Personnes inhumées en concession de corps	14	
Personnes inhumées en concession cinéraires	6	
Personnes inhumées dans une tombe existante	25	
Montant des taxes d'inhumation, d'exhumation, vente de concessions et prolongations de sépulture	CHF	78'760.00

8. BUREAU DES CONTROLES

Le Bureau des contrôles est l'entité chargée d'enregistrer toutes les infractions et rapports de dénonciation, du suivi administratif (rappels, poursuites, etc.) et de tenir à jour les statistiques.

8.1. Amendes d'ordre (annexes 3 et 4)

	Total	Pully	Paudex	Belmont-sur-Lsne	Savigny
Amendes d'ordre (AO) (sans vitesse)	8'923 (2017 : 8'533)	7'875	571	268	209
AO par Police-Secours + Prox	4'326				
AO par ASP	4'597				

8.2. Appareils de surveillance automatique du trafic (SAT)

Il s'agit des appareils posés aux abords des carrefours et de certains passages pour piétons, en Ville de Pully.

8.2.1. SAT – Vitesse (annexe 5)

Nombre de contrôles	148	(2017 : 138)
Nombre de véhicules recensés	5'967'934	(4'932'679)
Nombre de véhicules en infraction	8'545	(7'117)
Dépassements dénoncés Préfecture	51	(43)
Dépassements dénoncés Ministère public	11	(5)
Pourcentage véhicules en infraction (%)	0,14	(0,14)

Les contrôles précités se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés
Clergère	49	2'229'836	5'267	0,24 (0.24)
Damataire-Sud	31	972'691	357	0,04 (0.06)
Désertes-Port	17	451'915	433	0,10 (0.11)
Lavaux-Tirage	51	2'313'492	2'488	0,11 (0.15)
Total	148	5'967'934	8'545	0,14 (0.14)

8.2.2. SAT - Signalisation lumineuse (annexe 6)

Nombre de contrôles	148	(2017 : 138)
Nombre de véhicules recensés	5'967'934	(4'932'679)
Nombre de véhicules en infraction	37	(219)
Pourcentage véhicules en infraction (%)	0,006	(0,004)

Les contrôles précités se répartissent comme suit :

Lieu	Nombres contrôles	Véhicules contrôlés	Vhcs en infraction	% de dénoncés
Clergère	49	2'229'836	0	-- (0,0012)
Damataire-Sud	31	972'691	0	-- (0,0052)
Désertes-Port	17	451'915	37	-- (0,0070)
Lavaux-Tirage	51	2'313'492	0	-- (0,0030)
Total	148	5'967'934	37	0,006 (0,004)

8.3. Commission de police

Elle a traité 1'712 cas, soit :

- 1'314 pour des fautes de circulation, de parcage et infractions au Règlement de police ;
- 398 pour des dénonciations sur fonds privés.

Prononcé 1'696 amendes par voie d'ordonnances pénales.

Cité 14 contrevenants :

- 8 amendes par ordonnances pénales ou par ordonnances pénales rendues par défaut ;
- 0 prestations au travail ;
- 3 réprimandes (mineurs) ;
- 3 ordonnances de classement.

Trois cas sont encore en suspens.

Le secrétariat de la Commission de police a envoyé 750 sommations de payer dont certaines sont restées sans effet. Une procédure a alors été engagée. Ces actions peuvent s'échelonner sur plusieurs années. D'autre part, 263 ordonnances de conversion ont été prononcées.

8.4. Montants encaissés

8.4.1. Parcage en Ville de Pully

Produits Horodateurs / Parcomètres	CHF	289'728.55
Macarons résidants	CHF	253'300.00
Parking des Alpes / Abonnements	CHF	14'715.00
Total	CHF	557'743.55

8.4.2. Amendes encaissées sur l'ensemble des 4 communes

Procédure simplifiée d'amende d'ordre (fichet jaune)

Règles de circulation	CHF	455'000.00
Radar mobile	CHF	951'920.00

Radar fixe / surveillance automatique des feux	CHF	435'160.00
<u>Procédure ordinaire en Commission de police</u>		
Règles de circulation – radar mobile – radar fixe - surveillance automatique des feux – règlements communaux	CHF	148'098.86
Infractions sur fonds privé	CHF	48'769.70
Revenu brut des amendes encaissées, après déduction des divers frais de procédure (sentences, contentieux)	CHF	2'038'948.56

8.5. Actions administratives

Commandements de payer enregistrés	1413	(2017 : 1418)
Commandements de payer notifiés	929	
Exécution de mandats préfectoraux Office des poursuites	22	
Notifications administratives pour instances diverses	140	

9. CONCLUSION

En application de l'article 72 du Règlement intercommunal et fondé sur ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil intercommunal, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'Association Sécurité Est Lausannois

- vu le rapport du Comité de direction sur sa gestion 2018 ;
- vu le rapport de la Commission de gestion ;

décide :

- d'approuver la gestion relative à l'exercice 2018 ;
- de donner décharge au Comité de direction.

Approuvé par le Comité de direction dans sa séance du 14 mai 2019.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président



J-M Chevallaz




Le secrétaire



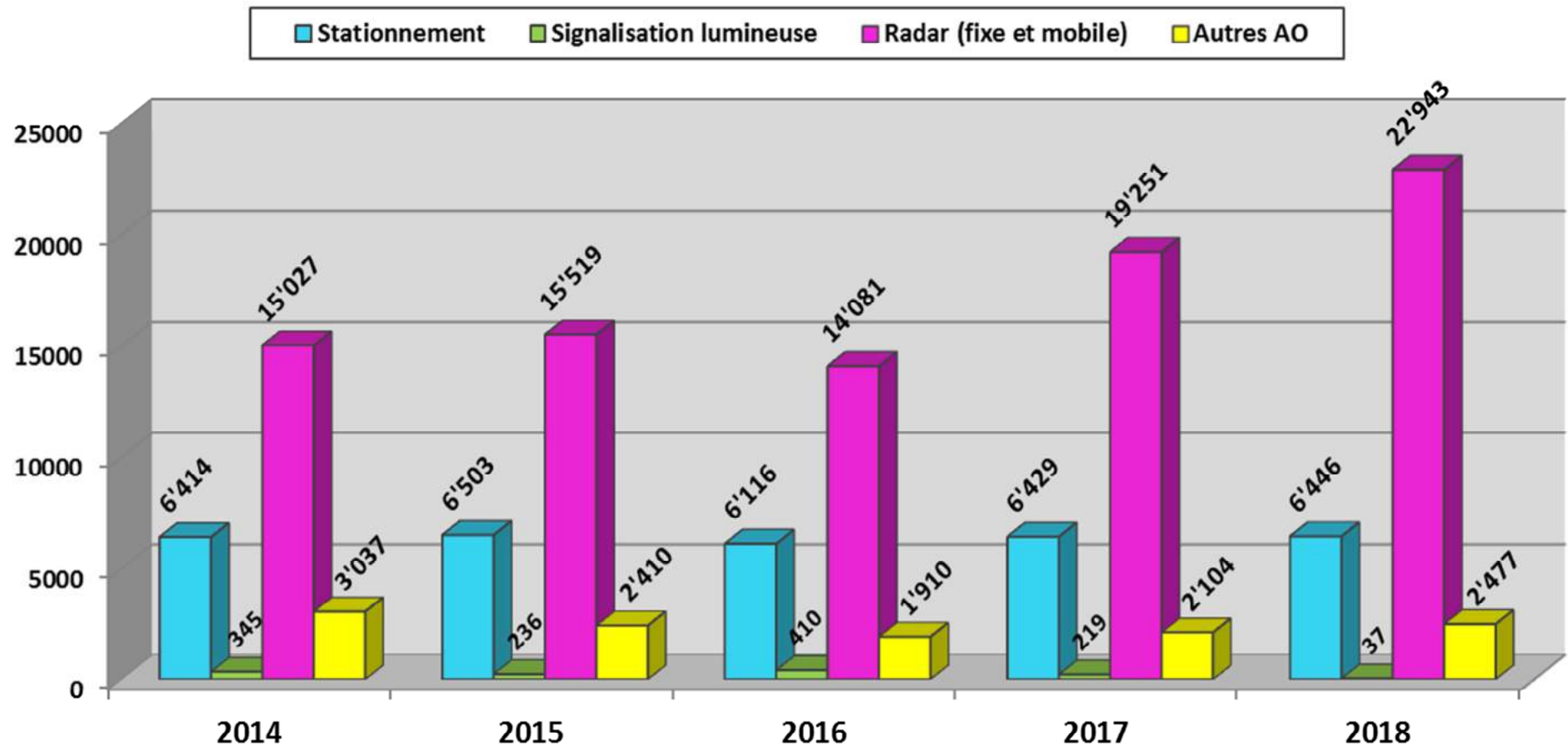
D-H Weber

ANNEXE 1

COMPTES 2018 PAR NATURE

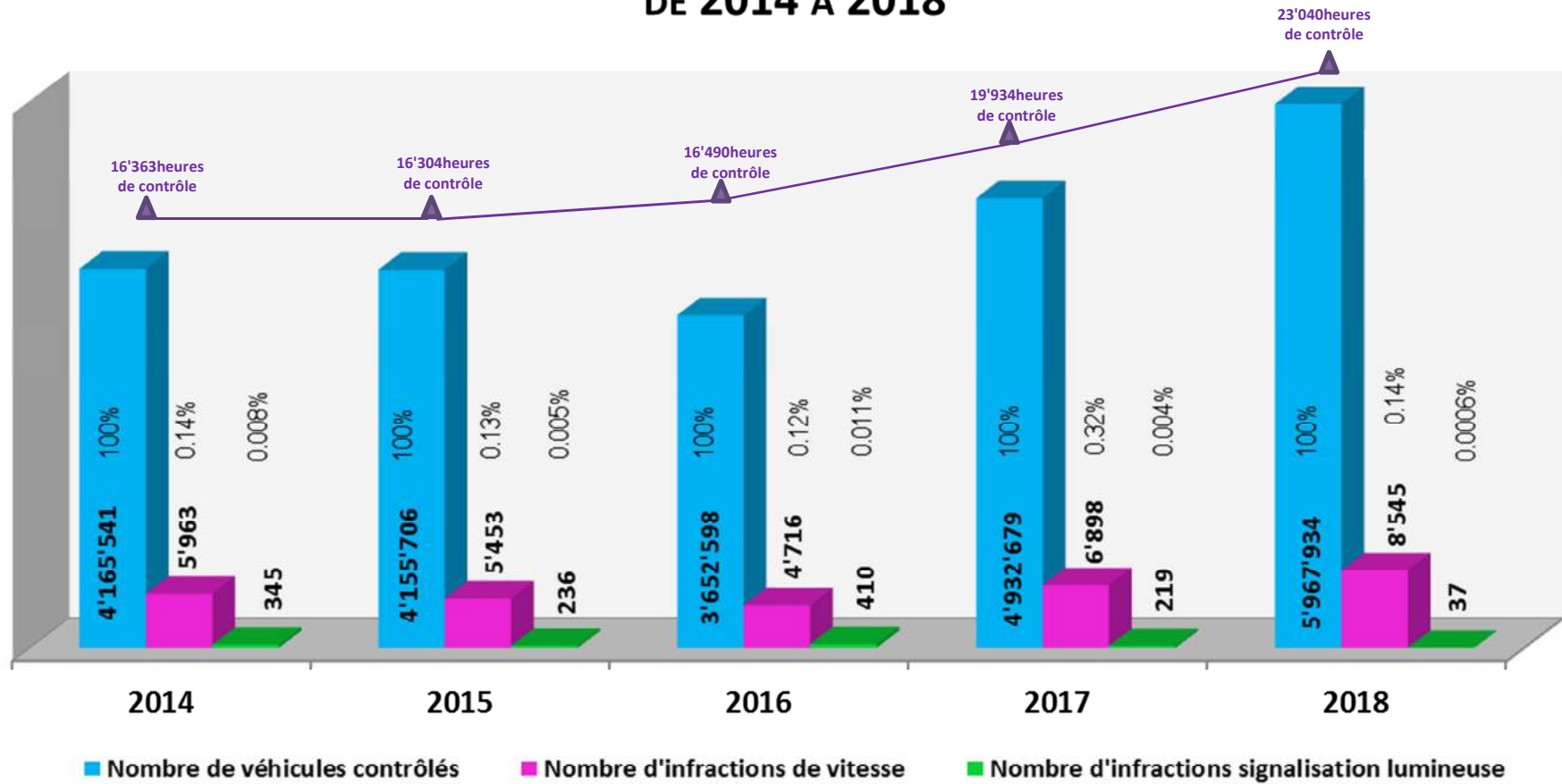
 Association Sécurité Est Lausannois		Comptes 2018	Budget 2018	Comptes 2017	Ecart
3	CHARGES	10'506'258.60	10'660'581.00	9'986'153.43	-154'322.40
30	AUTORITES ET PERSONNEL	8'522'047.35	8'670'400.00	7'996'092.85	-148'352.65
300	AUTORITES ET COMMISSIONS	14287.50	18'500.00	14975.00	-4'212.50
301	PERSONNEL ADMINISTRATIF ET	6'557'980.40	6'566'500.00	6'155'347.50	-8'519.60
303	ASSURANCES SOCIALES	569'738.40	577'650.00	533'861.80	-7'911.60
304	CAISSES DE PENSIONS ET DE PREVOYANCE	1'040'667.65	1'042'000.00	943'857.05	-1'332.35
305	ASSURANCES ACCIDENTS ET MALADIE	155'968.25	176'100.00	143'462.05	-20'131.75
306	INDEMNISATION ET REMBOURSEMENT DE FRAIS	23'088.00	26'700.00	25'131.45	-3'612.00
309	AUTRES CHARGES AUTORITES & PERSONNEL	160'317.15	262'950.00	179'458.00	-102'632.85
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	1'759'915.65	1'987'181.00	1'710'503.43	-227'265.35
310	IMPRIMES ET FOURNITURES DE BUREAU	41'027.04	38'600.00	31'146.75	2'427.04
311	ACHAT DE MOBILIER, MATERIEL, MACHINES	445'099.41	518'100.00	333'767.52	-73'000.59
312	ACHAT D'EAU, D'ENERGIE, DE COMBUSTIBLE	36'493.20	60'000.00	31'414.95	-23'506.80
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	4'921.90	5'000.00	4'179.60	-78.10
314	ENTRETIEN DES IMMEUBLES, ROUTES ET	107'689.63	169'820.00	128'409.00	-62'130.37
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS ET	98'527.34	105'250.00	99'519.01	-6'722.66
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES	258'757.30	270'405.00	241'300.00	-11'647.70
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICES	758'740.13	810'279.00	832'442.90	-51'538.87
319	IMPOTS, TAXES, COTISATIONS ET FRAIS	8'659.70	9'727.00	8'323.70	-1'067.30
32	INTERETS PASSIFS	94.65			94.65
329	AUTRES INTERETS	94.65			94.65
33	AMORTISSEMENTS	223'188.00		83'833.40	223'188.00
331	AMORTISSEMENTS OBLIGATOIRES DU	223'188.00		83'833.40	223'188.00
35	REMBOURSEMENTS, PARTICIPATIONS	740.50	2'500.00	323.75	-1'759.50
352	COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	740.50	2'500.00	323.75	-1'759.50
36	AIDES ET SUBVENTIONS	272.45	500.00		-227.55
366	AIDES INDIVIDUELLES	272.45	500.00		-227.55
38	ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET RESERVE DE RENOUVELLEMENT			195'400.00	
380	ATTRIBUTIONS AUX FONDS DE RESERVE ET DE RENOUVELLEMENT			195'400.00	
4	REVENUS	-10'506'258.60	-10'660'581.00	-9'986'153.43	154'322.40
41	PATENTES, CONCESSIONS	-600.00			-600.00
410	PATENTES	-600.00			-600.00
42	REVENUS DU PATRIMOINE	-4'580.00	-9'000.00	-4'695.00	4'420.00
427	REVENUS DES IMMEUBLES DU PATRIMOINE	-4'580.00	-9'000.00	-4'695.00	4'420.00
43	TAXES, EMOLUMENTS, PRODUITS DES VENTES	-2'520'242.61	-1'899'520.00	-2'281'330.54	-620'722.61
431	EMOLUMENTS	-20'317.15	-27'000.00	-21'428.65	6'682.85
433	ECOLAGE	-5'392.61			-5'392.61
435	VENTES ET PRESTATIONS DE SERVICE	-88'664.25	-87'220.00	-69'656.60	-1'444.25
436	REMBOURSEMENTS DE TIERS	-2'70'066.30	-185'300.00	-2'78'975.10	-84'766.30
437	AMENDES	-2'135'802.30	-1'600'000.00	-1'911'270.19	-535'802.30
44	PART A DES RECETTES CANTONALES			-4'827.75	
441	PART AUX IMPOTS S/GAINS IMMOBILIERS			-4'827.75	
45	PARTICIPATIONS ET REMBOURSEMENTS	-7'846'635.99	-8'752'061.00	-7'695'300.14	905'425.01
452	COMMUNES ET ASSOCIATIONS DE COMMUNES	-7'846'635.99	-8'752'061.00	-7'695'300.14	905'425.01
48	PRELEVEMENTS SUR LES FONDS ET	-134'200.00			-134'200.00
480	PRELEVEMENTS SUR LES FONDS DE RESERVE	-134'200.00			-134'200.00

STATISTIQUES DES AMENDES D'ORDRE PAR GENRE, DE 2014 À 2018

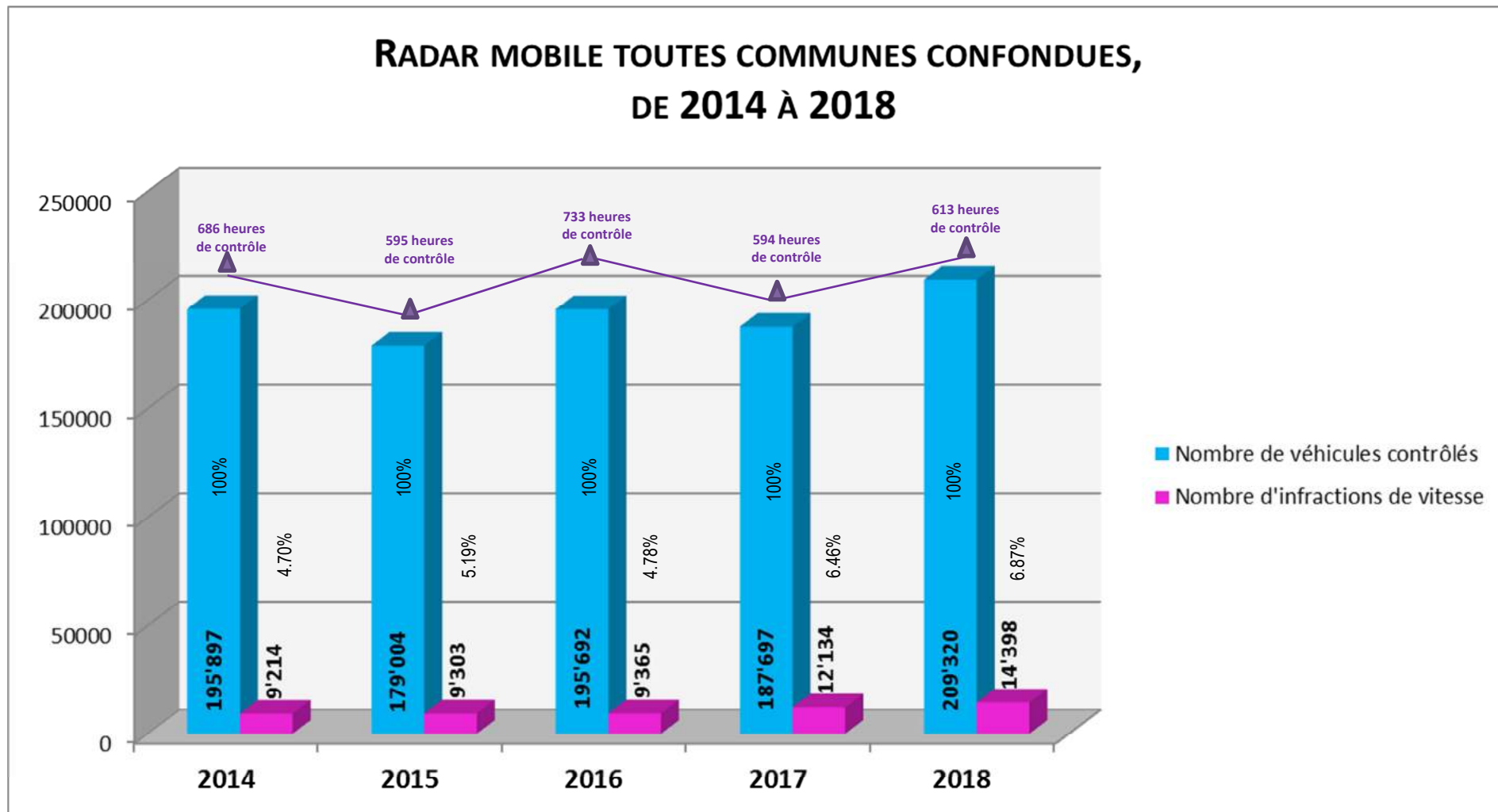


ANNEXE 3

STATISTIQUES DE LA SURVEILLANCE AUTOMATIQUE DU TRAFIC, DE 2014 À 2018



ANNEXE 4



GRAPHIQUE ACCIDENT DE LA CIRCULATION

